

● RÉFORME STG : NEUF QUESTIONS AU DOYEN

Doyen de l'Inspection générale d'économie et gestion, Jacques Saraf nous expose, dans cet entretien du 18 mai 2005, les idées-forces de la création de la section « sciences et technologies de la gestion » (STG) qui se met en place à la rentrée 2005.

Entretien avec

Jacques Saraf*

Propos recueillis par
Dominique Larue
et Hervé Kéradec.

La création de la série sciences et technologies de la gestion suscite de grands espoirs et beaucoup d'interrogations, pourriez-vous nous résumer les aspects novateurs et les points de rupture de la réforme ?

Oui, on a déjà beaucoup écrit sur la réforme STG, mais je vais essayer de vous résumer en trois points les aspects essentiels de cette nouvelle voie.

Premier point fort :

le **positionnement de la série STG**

Alors que la série sciences et technologies tertiaires (STT) avait une double finalité : l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, la série STG ne destine plus directement à l'insertion professionnelle, elle est résolument orientée vers

la poursuite d'études. L'approche n'est plus professionnelle au sens utilitaire mais technologique, elle vise à acquérir des méthodes et des connaissances qui seront ensuite valorisées dans la poursuite d'études technologiques ou professionnelles. Deuxième point fort : l'introduction de l'**enseignement du management des organisations**. Il s'agit d'une initiation aux sciences de gestion. L'objectif est de permettre aux élèves, quelle que soit la spécialité technologique choisie, de disposer d'un enseignement commun leur permettant d'avoir une représentation construite et précise des organisations. Ce terme doit être compris au sens large, ne se limitant pas à l'entreprise mais intégrant aussi les associations, les organisations publiques et les administrations. Troisième point fort : l'**évaluation**. L'épreuve pratique, appréciée par les professeurs, est conservée mais reconfigurée pour offrir plus de lisibilité. Alors que l'épreuve pratique de STT portait sur les programmes des classes de première et terminale, celle de STG ne porte que sur la classe de terminale. Elle est articulée autour d'une étude et d'un projet dont la définition devrait paraître prochainement. Il s'agit d'une formule qui s'appuie sur le travail personnel de l'élève et qui correspond à des méthodes et des compétences valorisées dans l'enseignement supérieur.

Dans quelle mesure la création de la série STG modifie-t-elle le positionnement de ce baccalauréat par rapport aux baccalauréats généraux et aux baccalauréats professionnels ?

Le bac STG doit permettre la poursuite d'études. À côté des champs scientifique, littéraire et économique, les sciences de gestion forment un ensemble disciplinaire universitaire reconnu, disposant de ses propres concepts, de ses propres méthodes et de voies de recherche spécifiques. Les sciences de gestion sont encore jeunes et trouvent progressivement leur place dans le secondaire, à l'instar de ce qui s'est passé dans l'enseignement supérieur où elles ont acquis aujourd'hui une place prépondérante. La voie technologique se distingue de la voie générale par ses méthodes pédagogiques et ses objets d'enseignement : le droit, l'économie, le management des organisations, les sciences de gestion et les sciences de l'information et de la communication. Le cas de l'informatique est intéressant : c'est un objet d'enseignement en STG, alors qu'elle est un support et un outil d'enseignement dans les bacs généraux. Le baccalauréat technologique se donne pour objectif de former les esprits, en prenant appui sur

* Doyen de l'Inspection générale d'économie et gestion.



M. Jacques Saraf

les champs disciplinaires du droit, de l'économie et de la gestion. La perspective professionnelle n'est plus immédiate. Le baccalauréat STG offre des clefs essentielles pour la compréhension du monde réel et participe aussi à l'éducation à la citoyenneté.

Le baccalauréat professionnel a pour mission de transmettre des pratiques codifiées en vue de préparer à l'exercice d'un métier. Le rôle de l'entreprise est central dans la voie professionnelle : elle participe pour une part importante à la production du savoir, lors des périodes de formation en entreprise. Notons que le Bac pro peut s'obtenir par apprentissage ou par contrat de professionnalisation, alors que le Bac technologique relève uniquement de la voie scolaire.

Les professeurs s'interrogent beaucoup sur les méthodes à utiliser, l'approche inductive est-elle encore privilégiée ou passe-t-on à autre chose ?

La méthode inductive n'a jamais été un dogme de l'Inspection ! C'est une approche intéressante et souvent bien adaptée à nos publics, mais le professeur doit savoir faire preuve de créativité et combiner les méthodes suivant le public, la situation, la nature de l'enseignement dispensé. La gestion n'est pas une science qui se construit en dehors de la réalité. En tant que science de l'action, elle doit être en mesure de conjuguer à la fois l'observation de la réalité, des stratégies, du fonctionnement et des évolutions des organisations et la théorisation des pratiques correspondantes.

Au plan pédagogique, les apprentissages sont d'autant plus efficaces qu'ils passent d'une part par une appropriation par l'élève, et d'autre part qu'ils se situent dans un cadre concret (exemple : étude de cas). L'inductif ne consiste pas à faire trouver, par un jeu de devinettes, ce qui aurait été plus facile à expliquer directement ; c'est une bonne manière de faire travailler les élèves, mais ce n'est pas la seule.

Ainsi, par exemple, la démarche de résolution de problème ne conduit pas à formuler nécessairement une solution unique. Nous sommes dans le domaine des sciences de l'action, les choix et les solutions sont multiples. C'est cela qui rend nos enseignements motivants, car très proches du réel.

Il n'y a donc pas de monopole de l'inductif. Conduire les élèves à devenir acteurs de leur propre savoir, quelles que soient les voies empruntées, est beaucoup plus important.

L'Inspection générale est fondamentalement respectueuse de la liberté pédagogique. « Il n'y a pas de police de la pédagogie », ce qui ne signifie pas pour autant que l'on peut faire n'importe quoi.

La notion de référentiel n'apparaît plus dans les nouveaux programmes, comment expliquer ce retour au programme ?

Lorsque Jack Lang, à l'époque ministre de l'Éducation nationale, a lancé la première réflexion sur la réforme des STT, il nous a alors demandé de centrer les programmes sur des notions essentielles et durables qui traversent les époques « sans subir de turbulences ».

L'écriture des référentiels par compétences était dans le baccalauréat STT une écriture un peu forcée qui correspondait davantage à une formulation professionnelle plutôt qu'à une formulation académique. De plus, ce type de référentiel par compétences est très contraignant en ce qui concerne les questions pouvant être posées à l'examen (exemple : s'il est écrit « définir la valeur ajoutée », on ne peut demander au candidat de la calculer).

Le programme a l'ambition d'être plus pérenne et plus lisible. Il pose les questions majeures de la discipline. Le programme est plus accessible, n'importe qui doit pouvoir en comprendre le sens.

Cette réforme va-t-elle s'accompagner d'une relance de la didactique de la discipline, il

semble que, sur ce point, les sciences économiques et sociales soient plus avancées que nous.

La série STG sera-t-elle l'occasion d'une nouvelle impulsion pour le développement didactique de l'économie et gestion ?

La réflexion didactique dans notre discipline est tout à fait vivante, comme en témoignent les nombreux réseaux de ressources académiques et nationaux : Certa, Cerpeg, CRM (Centre de ressources mercatiques) Nancy-Metz, CRCF (Centre de ressources comptables et financières) Grenoble, CRCOM (Centre de ressources communication et management) Versailles. Ils assurent un important travail de veille et de réflexion pédagogique approfondie. Tout cela contribue à développer une didactique spécifique à notre discipline dans le prolongement du travail remarquable qui avait été initié dans les années 1990, autour des groupes de réflexion coordonnés par Arlette Robert¹, sur la spécificité de la didactique et de la pédagogie de l'économie et gestion. J'espère qu'ÉCONOMIE et MANAGEMENT saura contribuer à enrichir notre didactique, au service des professeurs et, bien sûr, des élèves.

L'Inspection générale s'intéresse de près à ces questions. À ce sujet, nous élaborons actuellement une étude : un rapport de l'Inspection générale, « Réflexion sur l'enseignement du droit et de l'économie du CAP au BTS », qui paraîtra en novembre 2005. Il concerne les objectifs, les pratiques pédagogiques et l'évaluation (en classe, aux examens) de ce bloc disciplinaire important et identitaire dans nos formations. Il devrait nous permettre de progresser dans nos analyses, nos pratiques et nos approches pédagogiques dans ces domaines et surtout de faire progresser nos élèves.

1. NDLR : Madame Arlette Robert, IGEN, avait coordonné un ensemble de travaux sur la didactique de l'économie et gestion, ayant donné lieu à plusieurs publications ministérielles.

Certains collègues et chefs d'établissement sont inquiets et s'interrogent sur l'avenir des élèves que l'on orientait précédemment en STT, cette nouvelle section, compte tenu de l'ambition affichée, leur est-elle encore destinée ?

Ceux qui posent cette question sont ceux qui ont souvent utilisé les STT comme voie d'orientation négative, instrumentalisant la voie technologique comme filière de délestage de la voie générale. L'orientation doit être loyale : la voie technologique conduit à l'emploi, que ce soit à bac plus 2 ou à bac plus 5. Savez-vous que toutes les études prospectives sur l'emploi révèlent que la création d'emplois se fera principalement dans le secteur tertiaire marchand, et que ces emplois exigeront un haut niveau de qualification. C'est à ce défi que nous voulons répondre par la création de STG. Tous les acteurs de l'orientation doivent s'efforcer d'informer les jeunes au mieux et de leur proposer des orientations valorisant leurs talents et porteuses d'avenir.

Une réforme d'une telle importance demande un véritable plan de communication, qu'est-ce qui a été fait pour que les professeurs et les décideurs du système éducatif comprennent l'esprit de la réforme et se l'approprient ?

L'Inspection générale a fait un gros effort de communication. Les inspecteurs généraux vont dans toutes les académies, à la rencontre des recteurs, des proviseurs et des acteurs de l'orientation. Partout, la réforme est très bien reçue et emporte l'adhésion des participants lors de ces réunions. Les IA-IPR, quant à eux, ont organisé de nombreuses sessions d'information et de formation des enseignants dans les académies. Sur Internet, les multiples interventions et demandes des professeurs sur les sites pédagogiques témoignent de l'intérêt qu'ils portent à la réforme.

Enfinement, quels sont vos plus grands espoirs pour cette réforme ?

C'est une vaste question... je crois que l'essentiel porte sur la promotion de nos spécialités, un meilleur équilibre entre elles et la réussite de nos élèves au baccalauréat et dans l'enseignement supérieur. Quatre points pour illustrer ce propos : Premièrement pour ce qui est de **l'enseignement général en première**, tous les élèves de STG auront le même enseignement général en classe de première. Nous espérons qu'ainsi les élèves disposeront des mêmes enseignements et pourront aborder leur choix de spécialité en fonction de leurs préférences et de leurs aptitudes et non plus selon des critères tenant aux enseignements généraux. Deuxièmement, j'espère un **rééquilibrage entre les quatre séries** que nous proposons et qui font notre richesse. Il est urgent de développer la terminale GSI : les besoins existent, cette série a beaucoup d'avenir. Il n'y a pas de hiérarchie entre ces spécialités qui correspondent toutes à des champs de connaissances bien repérés et qui conduisent à la poursuite d'études. Troisièmement, la **série administrative est repositionnée**. Cette série est centrée dès la classe de première sur la communication, puis en classe de terminale sur la communication et la gestion des ressources humaines. Nous nous éloignons désormais du secrétariat au sens étroit et nous ouvrons sur les formations supérieures dans le champ des « sciences de la communication et de l'information ». Les perspectives d'emploi sont nombreuses pour ces métiers dont le contenu a été totalement renouvelé. Enfin, nous souhaitons développer les **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)**. Il existe actuellement un petit nombre de classes préparatoires aux écoles de commerce par la voie technologique (22 classes, environ

480 élèves), elles sont bien remplies et connaissent une grande réussite : 95 % des élèves intègrent une école de commerce. L'Inspection générale souhaite développer aussi des CPGE en deux ans en partenariat avec les universités. Une expérimentation sur trois classes est actuellement réalisée : les élèves étudient à mi-temps au lycée et à mi-temps à l'université. Ils bénéficient à la fois de l'encadrement, du soutien au lycée et entrent dans l'enseignement supérieur. Ce sont officiellement des classes préparatoires à l'ENS Cachan, mais elles préparent aussi aux concours de l'INT (Institut national des Télécom), de l'Ensa (École nationale supérieure de l'assurance) et aux concours parallèles des écoles de commerce.

Jacques Saraf, êtes-vous confiant par rapport à la mise en place de cette réforme ?

Oui, car je crois que cette réforme était attendue et est nécessaire. Le corps enseignant d'économie et gestion est très impliqué et fier des disciplines qu'il enseigne. Nos professeurs ont toujours su intégrer les nouveaux domaines et les nouveaux champs disciplinaires dans leurs enseignements et les adapter aux fortes évolutions qui les caractérisent. La mise en place des STG est un nouveau challenge, elle offre de nouvelles perspectives. Nos élèves trouvent dans nos formations technologiques des repères concrets, ils se projettent plus facilement au travers de nos enseignements, ils se représentent mieux la place qu'ils occuperont dans un futur d'étudiant puis dans un futur professionnel. C'est, là, une puissante source de motivation et même de fierté. Dans l'Europe du savoir et de la connaissance, la place de la France se joue sur le terrain de l'éducation, et tous les professeurs d'économie et gestion peuvent contribuer à relever ce défi. Je sais que nous pouvons avoir confiance en eux pour conduire nos élèves à la réussite dans ce contexte. ●